

Extrait du registre des délibérations

Date de la convocation : 29 juin 2026

Secrétaire de séance :
Nicole DUCLOS

Date d'affichage : 29 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à vingt heures le conseil communautaire convoqué, s'est réuni en séance publique à la Communauté de Communes à Riscle, sous la présidence de Monsieur Stéphane PERSOONS, Président.

Nombre de conseillers en exercice :
Nombre de conseillers présents :
Nombre de pouvoirs :
Nombre de Votants :
Nombre de voix **POUR** :
Nombre de voix **CONTRE** :
Abstentions

45
35
9
44
44
0
0

Présents : Mesdames et Messieurs, Persoons, Callac, Chanut, Duclos, Aragnouet, Bernard, Dagieux, Labrousche, Pasian, Malmoustier, Ducournau, Fauqué, Bourragne, Justrabo-Hoigne, Geny, Saint-orens, Daste, Dufau Valérie, Castets, Descoubet, Coomans, Zago, Tachon, Pailhas, Poitreau, Biau, Minot, Faure, Labenne, Buffalan, Renaudin, Le Nevez, Menvielle, Langlade, Berdoulet.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs Cuyala-Provence, Barnadas, Lartigolle, Dufau Philippe, Sarran remplacé par Saint-Orens, Lajus, Lux, Palangue-Maraleigne, Plouvier-kunz, Périssé, Lamarque.

Pouvoirs : de M.Cuyala-Provence à M. Michel Chanut, de M. Barnadas à Mme Callac, de M. Philippe Dufau à M.Persoons, de M.Lajus à Mme Descoubet, de Mme Lux à Mme Valérie Dufau, de Mme Palangue-Maraleigne à M.Tachon, de M. Plouvier-Kunz à M. Faure, de M.Périssé à M. Labenne, de M. Lamarque à M. Langlade

Objet : Vente d'un bâtiment à Riscle.

La communauté de communes est propriétaire du bâtiment situé sur la parcelle AI96- 16 rue des écoles d'une superficie habitable de 425 m², qui, autrefois, servait de logements aux enseignants.

En effet, il existe 3 appartements répartis sur 3 étages.

M. Le Président a fait estimer cet ensemble par l'Agence Patio Immobilier et à CapiFrance, lesquelles affirment le potentiel réel mais évoque une valeur impactée par l'importance des travaux (toiture..) et les contraintes techniques.

L'agence Patio Immobilier propose un estimatif entre 20000 et 30000 euros frais d'agence inclus.

L'agence CapiFrance propose un estimatif entre 30000 et 50000 euros avec une valeur moyenne de 40000 euros.

M. le Président vous propose de mettre ce bien à la vente pour un montant de 40000 euros.

Les membres du conseil communautaire décident, à l'unanimité, de contacter l'agence CapiFrance afin qu'il mette le bâtiment en vente pour un montant de 40000 euros.

Acte rendu exécutoire par son envoi
en sous-préfecture le 7 juillet 2026
et sa publication le 7 juillet 2026

Le Président,
Stéphane Persoons

